

	Département de l'Isère République française		Envoyé en préfecture le 13/05/2026
	N° 2026 - 40	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Reçu en préfecture le 13/05/2026 Publié le 18/05/2026 ID : 038-213801145-20260429-202640-DE
29/04/2026	Désignation des délégués représentant la commune au sein du SIRCAT <i>(Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement)</i>		

Nombre de conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 18
 votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

Excusée : DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein du SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement), soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIRCAT,
Vu la délibération d'adhésion au SIRCAT,

Considérant l'adhésion de la commune au SIRCAT,

Considérant la nécessité suite au renouvellement des Conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical,

Après en avoir délibéré, l'unanimité,

Désigne en tant que délégués de la commune au sein du Comité syndical du SIRCAT :

Membre titulaire	Membre suppléant
DEGAS Sylvie	LARUE Christelle

Charge M. le Maire de transmettre cette délibération au Président du SIRCAT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,
 Vincent CHORON



La secrétaire,
 Christelle LARUE